RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad
LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

A l'attention des directeurs de département,
des directeurs d'unités de recherche,
et des personnels du Cirad

Montpellier, le 22 juillet 2022

Réf.: PDG 22 07 21 EC.Dist
Objet : **Dépôt institutionnel, diffusion et utilisation des publications scientifiques et techniques des personnels Cirad**

Par son statut d'Etablissement public, le Cirad est tenu de détenir, conserver et communiquer, dans la limite de contraintes légales ou contractuelles y afférentes, les documents scientifiques et techniques dont ses personnels ou ses collectifs sont auteur ou coauteur. Cette obligation implique le dépôt par les auteurs du Cirad de leurs publications (entendu, la production scientifique écrite) dans l'archive ouverte institutionnelle ***Agritrop***.

Institué en 2008 et actualisé en 2015, le dépôt obligatoire des publications du Cirad est l'objet de la présente note qui en rappelle les enjeux, le principe et l'application.
Le **dépôt systématique et régulier** des publications scientifiques permet de rendre compte de la production écrite du Cirad. Agritrop est l'un des instruments de pilotage, de restitution et d'évaluation de l'Établissement, de ses scientifiques et de ses collectifs de recherche.

Le dépôt et le référencement des publications permettent également leur consultation via Agritrop accessible sur internet (https://agritrop.cirad.fr) et dans les bibliothèques de site du Cirad (Montpellier, Nogent-sur-Marne) ouvertes à tous publics pour les publications au format papier.
Le dépôt des publications concerne chaque auteur et coauteur du Cirad. Il s'applique aux différents **types de documents scientifiques**, quel que soit le support utilisé (papier, électronique).
Une attention particulière est portée aux **documents confidentiels**, dont le signalement à l'extérieur et l'accès sont protégés dès lors qu'ils ont été déclarés confidentiels par les auteurs ou les commanditaires.

Les auteurs ou coauteurs du Cirad déposent leurs documents scientifiques dans leur forme finale publiée (**version publiée**). Ils peuvent joindre à leur dépôt, la version validée par les pairs mais non mise en forme par l'éditeur (**version postprint**). Dans le cadre de la loi française pour une République numérique, la version postprint sera diffusée en libre accès après un délai de 6 mois (embargo) pour les sciences techniques et médicales, et de 12 mois pour les sciences humaines et sociales.

Les publications disponibles uniquement sous **forme papier** doivent être transmises par leurs auteurs par courrier interne à :

Cirad
Délégation à l'information scientifique et technique (Dist)
Dépôt Agritrop
TA383/05
Avenue Agropolis
34398 Montpellier cedex 5, France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad
LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Pour définir les conditions d'accès et d'utilisation de la publication déposée dans *Agritrop*, l'auteur déposant (personnel Cirad authentifié) doit se référer au cadre législatif, juridique, ou contractuel en vigueur, de même qu'il doit s'assurer de l'autorisation du ou des coauteurs.

Le **type d'accès** peut être : *Accès tout public*, ou *Accès réservé aux personnels Cirad*, ou *Accès confidentiel*. La Dist se réserve le droit de modifier les conditions d'accès pour être en conformité avec la politique de l'éditeur.

Si l'auteur souhaite que sa publication ne soit pas immédiatement disponible sur Internet, il indique la date à laquelle expire la **clause de confidentialité** ou le **délai de non diffusion** de la publication. A partir de cette date le type d'accès du document est modifié et devient *Accès réservé aux personnels Cirad* ou *Accès tout public* selon le choix du déposant.

Pour préciser les **conditions d'utilisation** du document déposé et accessible sur Internet, l'auteur déposant sélectionne une des six (6) licences Creative Commons. Par défaut, l'utilisation du document est soumise à l'autorisation de l'auteur ou du Cirad.

Les **références bibliographiques** d'Agritrop sont librement accessibles (sauf documents confidentiels) et peuvent être consultées, téléchargées et imprimées gratuitement. Elles peuvent être réutilisées à des fins non lucratives sans autorisation préalable, sous réserve d'indiquer l'identifiant de la notice ou de fournir le lien vers la notice de la base Agritrop et de mentionner la source (Cirad-Agritrop). Toute utilisation des références bibliographiques d'Agritrop à des fins commerciales doit faire l'objet d'une autorisation écrite du Cirad.

Les **publications** stockées et accessibles via Agritrop sont la propriété de leurs auteurs. Elles sont protégées par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Chaque publication fait l'objet d'une licence de diffusion mentionnée dans la notice complète. L'utilisation des publications doit être conforme à cette licence.

Je compte sur chacun de vous pour respecter et faire respecter le principe du dépôt institutionnel des publications dans l'archive ouverte du Cirad, Agritrop. Ainsi sont assurés le référencement, la conservation et la diffusion la plus large possible de la production scientifique écrite du Cirad.

Elisabeth Claverie de Saint-Martin
Présidente-Directrice Générale